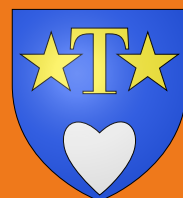


Octobre 2021 - n°137

DIETWILLER

Bulletin mensuel



L'école des maris p.3



Chantier de plantation p.9



Restons prudents !

SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
Hommage à Bernard HELL	p. 2
Évènements	p. 3
Compte rendu du conseil municipal	p. 4 à 8
Environnement	p. 9
Urbanisme	p. 10
Informations pratiques	p. 11 à 12

INFOS MAIRIE

▶ HORAIRES :

lundi	13h30 - 19h
mardi	9h - 12h et 13h30 - 19h
mercredi	la mairie est fermée
jeudi	16h - 18h
vendredi	9h - 12h et 14h - 18h
samedi	la mairie est fermée

- ▶ Renseignements : 03 89 26 88 88
 - ▶ Mail : comdiet@wanadoo.fr
 - ▶ Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
 - ▶ Page Facebook Dietwiller Infos : <https://www.facebook.com/infosdietwiller>
- Le bulletin est consultable sur le site de la mairie et via la page Facebook

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

le 8 septembre 2021 : **Camille WISSELMANN**
Félicitations aux heureux parents !



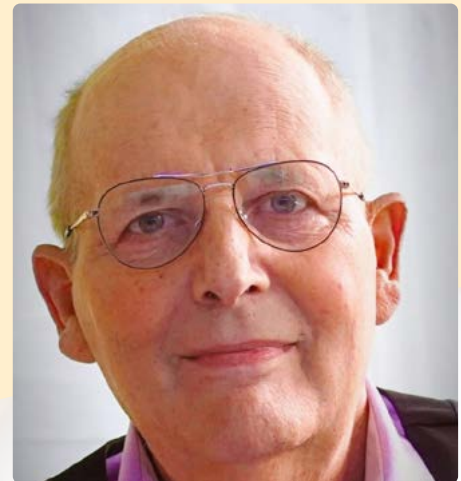
DÉCÈS :

le 31 août 2021 : **Arlette MIEGEVILLE** - 83 ans
le 6 septembre 2021 : **Yvonne WINTZER** - 89 ans
le 13 octobre 2021 : **Bernard HELL** - 71 ans
Toutes nos sincères condoléances aux familles.

HOMMAGE À BERNARD HELL

M. Hell nous a quitté le 13 octobre dernier, dans sa 71^e année. Il a été membre du conseil municipal de 1983 à 2013, dont 18 années en tant qu'adjoint au Maire. M. Hell était apprécié de tous pour sa droiture et sa gentillesse.

Nous adressons à sa famille nos très sincères condoléances.



TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu.

FILATURE NOMADE



Nous vous proposons ci-dessous, une pièce de théâtre du catalogue de la Filature de Mulhouse. Elle avait été programmée à Dietwiller l'hiver dernier, mais annulée en raison de la crise sanitaire. Enfin, nous pouvons accueillir ce spectacle !

L'ÉCOLE DES MARIS

Luc Cerutti d'après Molière

théâtre dès 12 ans



MARDI 16 NOVEMBRE 2021 À 20H
à la Salle des fêtes, Dietwiller

L'ÉCOLE DES MARIS

D'APRÈS Molière

MISE EN SCÈNE Luc Cerutti

Deux frères s'opposent sur l'éducation de deux sœurs orphelines. Indulgence ou sévérité ? Les deux hommes souhaitent épouser les jeunes filles mais, quand l'une est heureuse et loue la bonté de son tuteur, l'autre fait tout pour échapper à son bourreau et rejoindre son amant.

Cette comédie, deuxième pièce la plus jouée du vivant de Molière, est ici transposée au XXIème siècle sur un palier d'immeuble, lieu de passage et carrefour de plusieurs vies. Mêlant esthétique contemporaine et écriture classique en alexandrins, l'histoire oscille entre légèreté et gravité et questionne les thèmes encore actuels de l'épanouissement et de la liberté accordés aux femmes.

Ce spectacle vous est présenté dans le cadre du partenariat entre la Filature - Scène nationale et la commune de Dietwiller.

Théâtre - dès 12 ans - durée : 1H30

Mardi 16 novembre 2021 à 20h - Salle des fêtes
Entrée GRATUITE. Spectacle offert par la commune.
Renseignements et inscriptions (obligatoires) : mairie de Dietwiller 03.89.26.88.88

AGENDA

Novembre	Mardi 16 20h	L'ÉCOLE DES MARIS théâtre	Salle des fêtes de Dietwiller
	Vendredi 26 et Samedi 27	Collecte nationale de la Banque Alimentaire	Dietwiller*
	Samedi 27 et Dimanche 28	Marché de Noël	Place de la Paix à Landser
Décembre	Vendredi 3 20h	Conseil municipal	Salle des fêtes de Dietwiller
	Samedi 4 9h-17h	Plantation d'une haie champêtre avec Haies Vives d'Alsace**	Entre le chemin et le cours d'eau Weiherbachgraben

* Dépôt des denrées en mairie le vendredi 26 novembre

** Voir page 9

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 15 octobre 2021 à 20h – Salle du Conseil Municipal

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, adjoints ; Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Richard LIEBY procuration à Christian FRANTZ ; Elodie DEMARE procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF et Benoit ROELLINGER procuration à Elodie GERUM

Absent excusé sans procuration : Charles KREMPER

En présence de néant

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 8 octobre 2021

Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Monsieur le Maire annonce le décès de Bernard HELL, membre de l'équipe municipale de 1993 à 2013, dont 18 années en tant qu'Adjoint au Maire. Bernard HELL était apprécié de tous, pour sa droiture et sa gentillesse. Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en sa mémoire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Pierrette KEMPF est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 3 septembre

Le procès-verbal de la séance du vendredi 3 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Achat par la commune de Dietwiller de parcelles de voirie n°623, 624, 626 section 2 rue du Vignoble

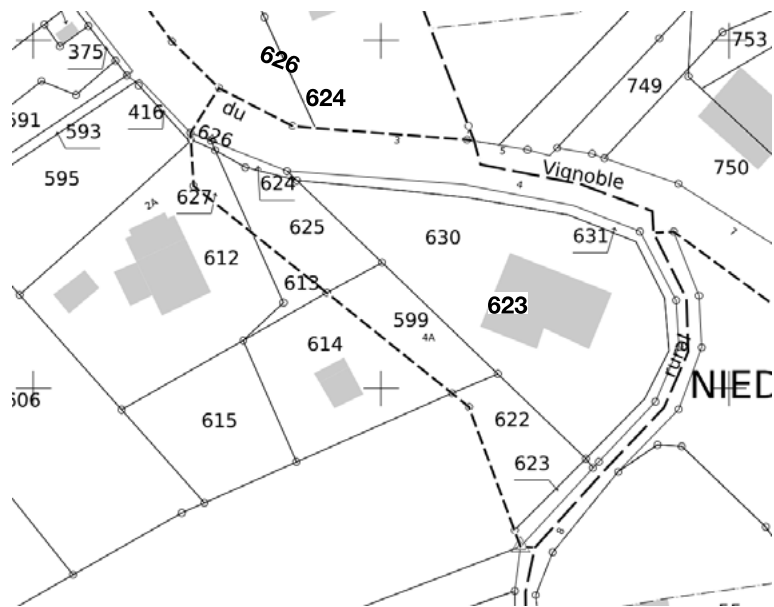
La commune a demandé aux propriétaires des parcelles n°623, 624, 626 section 2, correspondant à l'emprise de la voirie, de les céder à la commune. Les propriétaires ont demandé une compensation financière. Ces parcelles, d'une superficie totale à 0,45 ares, n'appartiennent pas toutes aux mêmes propriétaires, plusieurs actes seront nécessaires.

Les services des domaines avaient été consultés en 2017 pour évaluer des parcelles de l'ancien canal du Moulin, situées en zone urbaine entre la rue du Vieux Moulin et la rue des Acacias (avis référence 2017-072V0009). Ces parcelles avaient été estimées à 2 250 € / are. Il est proposé d'utiliser cette estimation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition des parcelles n°623, 624, 626 section 2, d'une superficie totale de 0,45 ares – pour un montant total de 1 012,50 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférant ;

- autorise Monsieur le Maire à reverser ces parcelles dans le domaine public et à demander leur élimination du livre foncier ;
- précise que les frais des actes d'achat seront pris en charge par la commune ;
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2021.



4. Transfert d'office de la voirie du lotissement de la 'Valbonne' dans le domaine public – ouverture d'une enquête publique

La question du statut juridique des rues du lotissement de la Valbonne se pose régulièrement lors des cessions de propriétés privées des habitants. Une partie des espaces publics du lotissement 'La Valbonne' a été cédée à la commune de Dietwiller. Cependant, une partie importante de la voirie est encore composée de plusieurs parcelles privées.

La voirie a fait l'objet d'un réaménagement complet en 2012 et fait l'objet de travaux réguliers d'entretien par la commune : déneigement, entretien de l'éclairage public. Elle est empruntée par les usagers ainsi que par les véhicules de divers services publics (ordures ménagères, service postal). Elle revêt donc le caractère de voie ouverte à la circulation publique. En tant que tel, le maire exerce son pouvoir de police de la circulation sur cette voie.

Les services de la mairie ont engagé des démarches à plusieurs reprises afin d'organiser le transfert dans le domaine public de ces parcelles, par l'intermédiaire de différents notaires. Ces démarches n'ont jusqu'à présent pas abouti.

Les rues du lotissement 'La Valbonne' étant ouvertes à la circulation publique, il y a lieu aujourd'hui de clarifier la situation juridique de ces rues et de les verser dans le domaine public afin notamment de « régulariser » le statut des réseaux publics présents dans la voie et de permettre à la collectivité

d'intervenir en toute légalité pour l'entretien de la voie. Cela permettra aussi de sécuriser le statut juridique des accès aux parcelles privées des habitants.

L'article L318-3 du code de l'urbanisme permet à l'autorité administrative, après enquête publique, de procéder au transfert d'office dans le domaine public de la collectivité, sans indemnité, de la propriété d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans des ensembles d'habitation. Une enquête publique sera organisée en mairie de Dietwiller pendant quinze jours. Ses modalités seront définies par arrêté du maire et portées à la connaissance des propriétaires de la rue et de la population dans les formes prévues par la réglementation.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal prononcera le transfert d'office de la voie dans le domaine public de la commune ; en cas d'opposition d'un propriétaire, le transfert sera prononcé par le Préfet du département.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le principe du transfert d'office de la propriété de la voirie du lotissement 'La Valbonne' :

- Transformateur EDF (Vignoble)
- Impasse des Cyclamens
- Impasse du Boutons d'Or
- Impasse des Eglantines
- Rue du Chêne Vert
- Impasse des Gentianes
- Sentier
- Impasse des Pervenches
- Rue de la Pierre Bleue + parking

dans le domaine public de la commune et de l'autoriser à engager la procédure prévue par le code de l'urbanisme.



Le Conseil Municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 318-3, R318-10 et R.318-11 ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant l'intérêt général de transférer d'office dans le domaine public de la commune la propriété des voiries du lotissement 'La Valbonne' conformément à l'exposé du maire ci-dessus, à l'unanimité :

- Approuve le principe du transfert d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune de la propriété des voies privées dénommées « Transformateur EDF (Vignoble), Impasse des Cyclamens, Impasse du Boutons d'Or, Impasse des Eglantines, Rue du Chêne Vert, Impasse des Gentianes, Sentier, Impasse des Pervenches, Rue de la Pierre Bleue + parking ;
- Autorise le maire à lancer la procédure prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme et à organiser l'enquête publique correspondante prévue par la réglementation.

5. Convention avec ENEDIS – parcelle 21 section 21 pour la pose d'un transformateur électrique

Pour alimenter l'antenne TDF située sur la parcelle 161 section 21 au lieu-dit Mittleres Zelg en électricité, un poste de transformation électrique a été posé sur la parcelle 21 section 21 appartenant à la commune de Dietwiller.

ENEDIS demande à signer une convention avec la commune de Dietwiller, instaurant une servitude sur une superficie de 24 m² en bordure nord-ouest de la parcelle, le long du chemin 'Mittelweg'.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention 'Convention Poste Hors R332-16 CU-V07' avec ENEDIS.

6. Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du cimetière

Les résultats de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du cimetière ont été présentés au Conseil Municipal du 25/06/2021. M. Gabriel MILOCHAU, paysagiste concepteur, a présenté une offre de maîtrise d'œuvre. L'offre comprend les phases suivantes : les études préalables (avant-projet, permis d'aménager, dossier de consultation des entreprises) et le suivi des travaux, pour un montant total de 8 175 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- retenir l'offre de Gabriel MILOCHAU pour le contrat de maîtrise d'œuvre de l'agrandissement du cimetière de Dietwiller pour un montant de 8 175 € HT et décide d'engager la dépense correspondante ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce contrat.

7. Contrat d'approvisionnement en combustible bois pour la chaufferie des bâtiments communaux

Il est proposé de renouveler le contrat d'approvisionnement en plaquettes bois de qualité 'forestière' pour la chaufferie des bâtiments communaux, avec l'entreprise SUNDGAU COMPOST / AGRIVALOR. Le marché inclut la fourniture et livraison de plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois :

- Taux d'humidité : 25 à 30% ; Fraction principale >80% masse : 30*20*10 ;
- Fraction grossière < 20% masse : 50*30*10 ; Fines < 1%

- 90 € HT / tonne – inchangé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager la dépense correspondant à la fourniture et livraison de plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois ;
- de retenir l'offre de l'entreprise SUNDGAU COMPOST/AGRIVALOR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à l'entreprise et à signer l'acte d'engagement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce marché.

8. Création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps complet au service technique de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de l'emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet, relevant des grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, ou adjoint technique principal 1^{ère} classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes, compte tenu de l'augmentation du travail du service technique, notamment pour l'entretien des bâtiments justifiant la création d'un poste permanent ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- Article 1^{er} : À compter du 01/12/2021, un emploi permanent d'agent technique relevant des grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, ou adjoint technique principal 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}), est créé.
- Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions

législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi comprend notamment les missions principales suivantes : entretien des bâtiments - plomberie, petits travaux électriques, nettoyage, chauffage et ventilation ; Et les missions secondaires suivantes : espaces verts - tonte, arrosage, taille ...

- Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

9. Chasse communale – lot principal – garde-chasse

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur la nomination de Monsieur Cyril POMMIER, né le 16/06/1984 à ALTKIRCH et résidant 10 rue de Petit-Landau à HABSHEIM en tant que garde-chasse du lot de chasse principal, attribué à l'association ACAH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à la nomination de Monsieur Cyril POMMIER comme 2^{ème} garde-chasse du lot de chasse principal. Cet avis sera transmis aux services de la Préfecture.

10. Demande de subvention pour l'association USEP de Sierentz – psychologue scolaire

L'association USEP de Sierentz demande une subvention exceptionnelle à la commune de Dietwiller, pour l'achat d'un test de psychométrie WISC V, utilisé pour les écoles élémentaires et maternelles de la circonscription de Riedisheim. Le coût total du matériel est de 2 165,94 €. La participation demandée par commune est de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention d'un montant de 200 € à l'association USEP de Sierentz.

11. Demande de subvention pour l'association jumelage – participation à la journée Astronomie

M. Alain MORILLON et Mme Pierrette KEMPF quittent la salle du Conseil Municipal.

L'association de jumelage demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 98 € à la commune de Dietwiller, pour sa participation à l'animation de la journée astronomie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention d'un montant de 98 € à l'association de jumelage de Dietwiller.

M. Alain MORILLON et Mme Pierrette KEMPF reprennent leur place au Conseil Municipal.

12. Maisons fleuries – attribution des récompenses et autorisation de dépenses

Pour encourager le fleurissement du village, un concours de maisons fleuries est organisé tous les ans à Dietwiller. Cependant, suite à la pandémie, la commune n'avait pas organisé de concours l'an passé, c'est ce qui justifie la dépense un peu plus importante cette année.

Tous les habitants de Dietwiller (sauf les membres du Conseil Municipal) peuvent gagner un prix. Le jury, constitué de personnes des villages voisins, a fait la tournée du village en fin d'été 2021. Selon la note obtenue, les gagnants reçoivent un bon d'achat, valable chez les horticulteurs NUSSBAUM à Schlierbach, MULLER et SELLET à Habsheim.

Pour les personnes primées dans la catégorie « fleurs » ou dans la catégorie « jardins d'agrément » :

- 1^{er} prix : bon d'achat d'un montant de 50 €,
- 2^{ème} prix : bon d'achat d'un montant de 35 €,
- Encouragements : bon d'achat d'un montant de 25 €.

Pour les personnes primées dans la catégorie : « fleurs et jardins d'agrément » :

- 1^{er} prix : 55 €
- 2^{ème} prix : 40 €
- Encouragements : 30 €

Pour 2021, ont été attribués :

« Fleurissement » :

- 1^{er} prix : 15 lauréats
- 2^e prix : 9 lauréats
- Encouragements : 15 lauréats

« Jardins d'agrément » :

- 1^{er} prix : 21 lauréats
- 2^e prix : 41 lauréats
- Encouragements : 25 lauréats

« Fleurissement et jardins d'agrément » :

- 1^{er} prix : 0 lauréat
- 2^e prix : 24 lauréats
- Encouragements : 1 lauréat

Les lauréats recevront les bons d'achat lors de la réception du vendredi 12 novembre 2021 à 18 heures. (sur invitation par courrier)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les modalités d'attribution telles que décrites ci-dessus ;
- décide d'attribuer les bons d'achats aux différents lauréats ;
- décide d'inscrire la dépense d'un montant de 5 540 € article 6714 du budget 2021 ;
- remercie les membres du jury et les personnes de Dietwiller qui participent à l'embellissement du village ;
- encourage les villageois à valoriser les jardins « écoresponsables » en choisissant des plantes moins gourmandes en engrais et en eau.

13. Cadeau de départ pour l'ancien chef de corps des sapeurs-pompiers

Monsieur Alain MORILLON quitte la salle du Conseil Municipal. Monsieur le Maire expose : Monsieur Alain MORILLON a fait partie du corps des sapeurs-pompiers de Dietwiller pendant 40 ans. Il a été engagé le 01/09/1981 et a été chef de corps des sapeurs-pompiers de Dietwiller puis chef de corps des sapeurs-pompiers du SIVU de Landser -Schlierbach- Dietwiller à partir du 20/10/2016. Il a quitté ses fonctions le 25/09/2021 en laissant sa place à M. Thierry ERHART.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution d'un bon d'achat, pour le remercier de ses services dans le corps des sapeurs-pompiers depuis de nombreuses années.

Monsieur Alain MORILLON reprend sa place au Conseil Municipal.

14. Exercice des délégations au maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 et 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Délégation n°10 : Actions en justice – en défense ou en recours

La médiation entre la commune et l'entreprise Roellinger devrait se terminer dans un délai relativement proche. Les deux parties ont fait des propositions. Ayant signé une clause de confidentialité, le Maire s'abstient d'en dévoiler le contenu. Il se contente de faire la lecture du préambule aux propositions de la municipalité : «La rédaction des propositions de la commune de Dietwiller a été faite dans un souci de respect de la sécurité, des intérêts de tous les riverains de la rue du Bois Doré, de la zone d'activité et du public susceptible d'emprunter la rue/le chemin du Bois Doré.»

Délégation n°13 : D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

- ADAUHR 250 €,
- Association Amis du Mémorial d'Alsace 100 €.

Délégation n°18 : De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, sans limite.

- dépôt d'un permis de construire pour la restauration de la 'Vieille Tour' PC 068072 21D0018

15. Compte rendu des délégués aux syndicats et Mulhouse Alsace Agglomération

Collecte des vélos pour les étudiants : 200 vélos ont été récoltés sur

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

les 39 communes. m2A remercie l'ensemble des donateurs, notamment ceux de Dietwiller.

16. Compte rendu des commissions

Commission urbanisme : demandes en cours d'instruction, demandes acceptées ou refusées.

Projet de lotissement à la sortie Est du village, en face du Roessberg :

Des fouilles archéologiques ont été effectuées, elles n'ont rien mis à jour sur le terrain.

Commission culture-évènementiel :

- Destination Automobile le 11/09/2021, Journée Astronomie le 18/09/2021 et Inauguration des sentiers le 03/10/2021 : la commission remercie l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces événements, notamment Monsieur Denis TERRIER et ses collègues du Club d'Astronomes Amateurs d'Aspach.

- Prochain spectacle de la Filature Nomade : «l'école des maris», théâtre. Mardi 16 novembre 2021 à 20h. Renseignements et inscriptions en mairie. Spectacle offert par la municipalité.

17. Divers

Remerciements à M Robert RISS :

M. le Maire remercie M. Robert RISS. Il ne fait plus partie du conseil municipal, mais continue à investir beaucoup de temps pour seconder le personnel technique, par exemple pour mettre en place les divers panneaux d'information dans notre commune. En tant qu'ancien président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, il reste à disposition du SIVOM pour tout renseignement sur le réseau.

Passation de commandement du corps des sapeurs-pompiers de Landser-Schlierbach-Dietwiller :

M. Alain MORILLON remercie les élus, le personnel et les bénévoles pour leur travail lors de l'organisation de la passation de commandement des sapeurs-pompiers de Landser-Schlierbach-Dietwiller le 25 septembre dernier.

Courrier de parents concernant les horaires de bus pour les lycéens de Mulhouse :

Les horaires de bus ne sont pas adaptés aux horaires des

lycéens. Le Maire a fait suivre à m2A un courrier signé par de nombreux parents d'élèves des lycées de Mulhouse, afin de faire pression sur la société de transport pour adapter les horaires.

Départ du Père Célestin:

Le Père Michel MANKONGA MUMEKI prend la suite du Père Célestin BRUNELLIÈRE à la communauté de paroisses de la Hardt aux Collines, regroupant six communes. Né à Kinshasa au Congo, il est prêtre salésien de Don Bosco. Sa messe d'installation a eu lieu dimanche 26 septembre à Landser, en présence du Père Célestin.

Nous souhaitons du succès au Père Célestin dans ses nouvelles fonctions et la bienvenue au Père Michel parmi nous.

Antenne ORANGE :

Orange a fait planter des piquets sur l'emplacement de la future antenne, sur le site de la colline.

Peupliers entourant le cimetière :

Dans le cadre d'un projet de travaux sur la Vieille Tour et le mur d'enceinte du cimetière, un diagnostic de ce mur a été fait. Celui-ci fait apparaître des dégâts sur les fondations dues aux racines des peupliers. Ceux qui impactaient le plus gravement le mur ont été coupés. La plantation d'autres arbres moins «agressifs» et qui correspondent à l'écrin constituant ces lieux, sera effectuée. Les autres peupliers seront peut-être coupés lorsque ces «nouveaux» arbres auront pris un peu d'ampleur.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

3 décembre 2021

14 janvier 2022

25 février 2022

1^{er} avril 2022

13 mai 2022

24 juin 2022.

En cas de nécessité, une séance intermédiaire peut être organisée.



La municipalité et l'association Haies Vives d'Alsace ont en projet de planter une haie champêtre sur le ban communal, le samedi 4 décembre 2021.

Nous avons besoin de vous !



Association de promotion de l'arbre champêtre



Rdv à la station d'épuration
Coordonnées GPS : 47.701384, 7.409696

CHANTIER DE PLANTATION à Dietwiller (68)

Samedi
4
décembre 2021

Accueil à 9h
Fin de la journée vers 17h

Contexte

La mairie de Dietwiller souhaite mener des actions en faveur de la biodiversité et du cadre de vie. Une haie de 500m environ composée d'une vingtaine d'essences (érable, cornouiller, aubépine, sureau, fusain,...) est prévue entre le chemin et le cours d'eau Weiherbachgraben. Venez participer à ce beau projet !



pour tous les âges
enfants bienvenus



repas de midi
offert



habiliez-vous en
conséquence



apportez bêche et
houe si vous en avez

Inscription

chantier.nature@haies-vives-alsace.org

Vous recevrez confirmation par retour de mail
et serez avertis si le chantier devait être reporté

Retrouvez tous nos chantiers sur

<https://haies-vives-alsace.org>

Contact : Céline au 06 42 90 21 29



N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le Refusé le
DP 21 D 0036	23 rue du Jura	19/07/2021	Construction d'une terrasse en bois et d'un abri de jardin	Accordé le 09/08/21
DP 21 D 0035	78b rue du Gl de Gaulle	09/07/2021	Construction d'une piscine	Accordé le 16/08/21
DP 21 D 0038	28 rue de la Pierre Bleue	09/08/2021	Ravalement des façades	Accordé le 16/08/21
CU 21 D 0022	rue des Vosges	30/07/2021	CU d'information	Accordé le 16/08/21
CU 21 D 0023	route de Schlierbach - lot. Clos des 2 Eglises	12/08/2021	CU d'information	Accordé le 23/08/21
PC 21 D 0013	Lot. Clos des 2 Eglises	24/06/2021	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 23/08/21
CU 21 D 0024	rue du Gl de Gaulle	20/08/2021	CU d'information	Accordé le 27/08/21
PA 21 D 0001	rue des Vosges	02/07/2021	Permis d'aménager 2 lots maximum	Accordé le 31/08/21
PC 21 D 0014	Lot. Clos des 2 Eglises	25/06/2021	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 03/09/21
PC 21 D 0015	Lot. Clos des 2 Eglises	25/06/2021	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 03/09/21
DP 21 D 0041	2 impasse des Eglantines	27/08/2021	Isolation extérieure et ravalement des façades	Accordé le 10/09/21
DP 21 D 0042	1 impasse des Gentianes	30/08/2021	Réfection des murets	Accordé le 10/09/21
CU 21 D 0025	17b rue de Landser	03/09/2021	CU d'information	Accordé le 10/09/21
CU 21 D 0026	62 rue du Gl de Gaulle	03/09/2021	CU d'information	Accordé le 10/09/21
DP 21 D 0040	5 impasse des Jardins	27/08/2021	Construction d'une piscine	Accordé le 10/09/21
DP 21 D 0021	Rue du Bois Doré	29/04/2021	Ouverture de grillage et pose d'un portail coulissant	Refusé le 10/09/21
DP 21 D 0034	93 rue du Gl de Gaulle	01/07/2021	Construction d'un mur en limite de propriété et agrandissement d'une terrasse	Accordé le 20/09/21
DP 21 D 0043	8a impasse du Mulhbach	03/09/2021	Construction d'un abri de jardin et d'une clôture et d'un portillon	Refusé le 21/09/21
PC 21 D 0016	Allée de la Harth	19/07/2021	Construction d'un ensemble de bureaux, entrepôts et garages	Accordé le 23/09/21
CU 21 D 0027	7a rue du Gl de Gaulle	14/09/2021	CU d'information	Accordé le 27/09/21

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES



LA TOUR de pizz'

⚠ Nouveaux horaires à Dietwiller :

Lundi de 16h00 à 20h.

Mardi de 16h à 20h30.

Jeudi de 10h à 13h.

Place Allemans-du-Dropt.

Commande par téléphone, à partir de 10h30 : **06 25 76 40 45**

La Buena Paëlla

Les jeudis de 17h à 19h à Dietwiller.

Place Allemans-du-Dropt.

Tél : 07 71 82 98 63



Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 9 novembre 2021.**

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.

Ateliers pour les aidants

Vous accompagnez un proche dépendant à domicile ? Rivage vous propose de participer gratuitement à des ateliers animés par une ergothérapeute.

Mercredi 17 novembre 2021 - 14h à 16h : « Je m'étire, je respire, je prends de la hauteur »

Vendredi 10 décembre 2021 - 14h à 16h : « Reconnaître le stress et s'outiller pour reprendre les rênes de la sérénité ».

Possibilité de prise en charge de votre proche à votre domicile.

Résidence Le Bois Gentil APALIB, 15 rue du Collège, 68400 Riedisheim

Inscription 2 semaines au préalable au **03 89 32 47 87**

ou par email : rivage@apa.asso.fr



Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu le **vendredi 26 novembre 2021.**

La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques, l'électroménager, ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le mardi 23 novembre 2021 à 17h.

Tél. : **03 89 26 88 88**



Collecte de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin

La Collecte Nationale de denrées, organisée par la Banque Alimentaire, se déroulera les **vendredi 26 novembre et samedi 27 novembre 2021.**

Vous souhaitez contribuer ? Vous pouvez **déposer vos denrées en mairie, le vendredi 26 novembre**, aux heures d'ouverture



"Ensemble, aidons l'Homme à se restaurer"



Le Réseau APA recrute et forme

Le Réseau APA est à la recherche d'aides à domicile, d'auxiliaires de vie, d'infirmières, de livreurs de repas. Plus de 100 postes sont à pourvoir à travers tout le Haut-Rhin.

Dans le cadre de son CFA, le Réseau APA propose également aux plus jeunes, une formation diplômante dans les métiers de l'aide à la personne.

Retournée prévue le 15 novembre, des places sont encore disponibles.

Pour plus d'informations :

Tél : 03 89 32 78 71

Site internet : www.reseau-apa.fr

Enquête Insee



L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) réalise une enquête sur les technologies de l'information et de la communication, **du 11 octobre au 11 décembre 2021.**

Cette enquête vise à mesurer l'équipement et les usages des personnes dans le domaine des nouvelles technologies (téléphone fixe et mobile, informatique, internet sur support fixe et mobile).

Si vous êtes sélectionnés, un enquêteur muni d'une carte officielle d'accréditation, vous contactera.

Pour plus d'informations :

<https://www.insee.fr/fr/information/5019305>



Concours de maisons en pain d'épices - Landser

Laissez libre cours à votre créativité et participez au grand concours de maisons en pain d'épices, organisé lors du **Marché de Noël de Landser, les 27 et 28 novembre prochain.**

Elles seront exposées aux visiteurs qui pourront voter pour leur coup de cœur. Remises de prix et récompenses.

Renseignements et inscriptions :

yvette.clavier@sfr.fr

Tél : 06 66 25 59 97

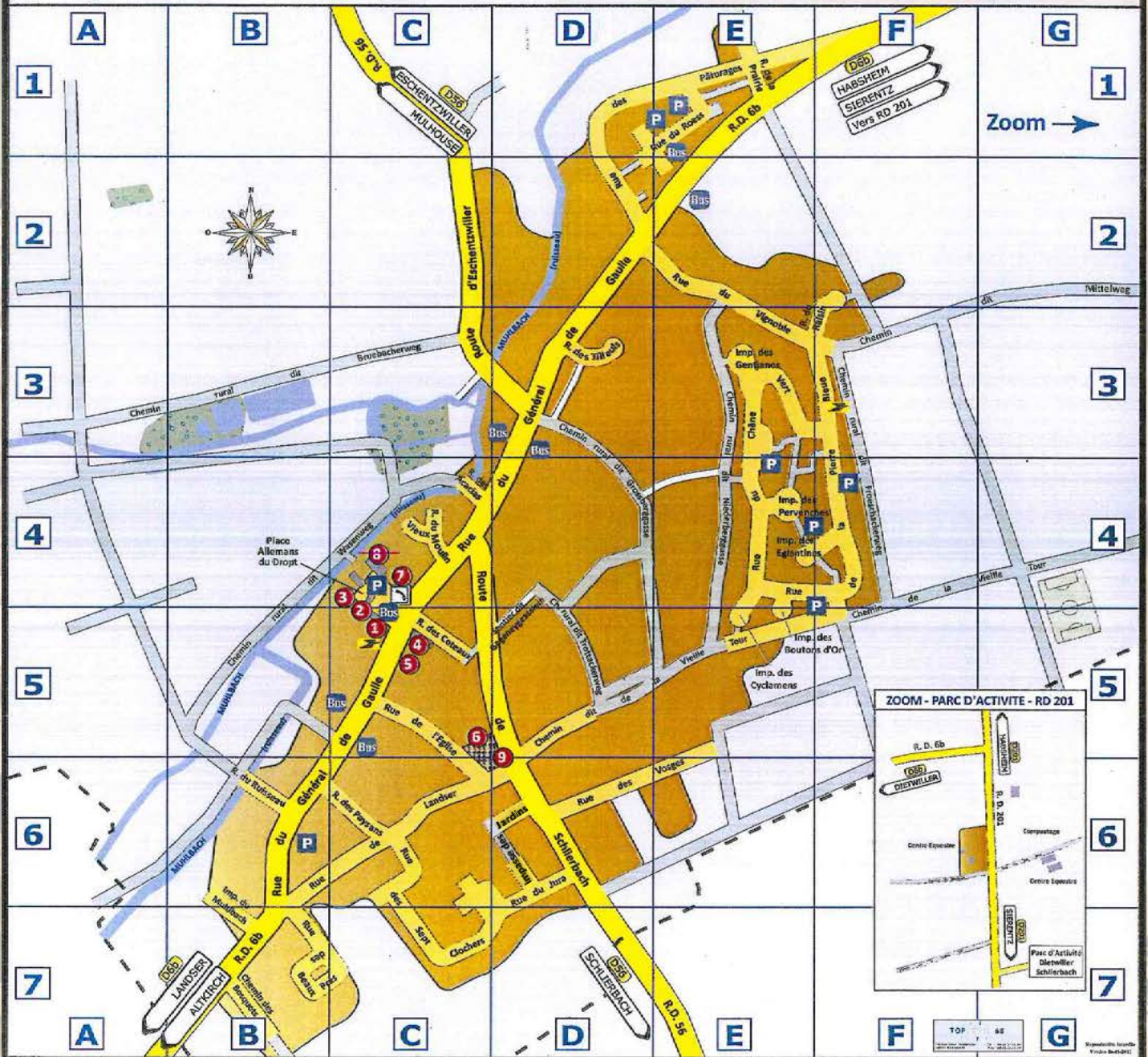
VOTRE RUBRIQUE

Recherche	Date ou période	Coordonnées
Une nounou pour garder des jumelles nées le 20/07/2021	immédiatement	nadellab@gmail.com

INFORMATIONS PRATIQUES



DIETWILLER



A	Acacias (rue des)	C4
	Allemands du Dropt (place)	C4-C5
B	Beaux Prés (rue des)	B7-C7
	Bois Doré (rue du)	Zoom
	Bosquets (chemin des)	B7
	Boutons d'Or (impasse des)	E4-E5
C	Chêne Vert (rue du)	E3-E4-E5
	Coteaux (rue des)	C5
	Cyclamens (impasse des)	E4-E5
E	Eglantines (impasse des)	E4-F4
	Eglise (rue de l')	C5-C6
	Eschentzwiller (route d')	C2-C3-D3
G	Général de Gaulle (rue du)	B7-B6-E1-E2
	Gentianes (impasse des)	E3

NOMENCLATURE DES RUES

J	Jardins (impasse des)	D6
	Jura (rue du)	D6-D7
L	Landser (rue de)	B6-C6-D6
M	Mittelweg (chemin du)	F3-G2
	Muhlbach (impasse du)	B6-B7
N	Niederberg (chemin du)	E3-E4-E5
P	Pâturages (rue des)	D2-D1-E1
	Paysans (rue des)	B6-C6
	Pervenches (impasse des)	E4
	Pierre Bleue (rue de la)	E4-F4-F3
	Prairie (rue de la)	E1

R	Raisin (rue du)	E3-F2-F3
	Roess (rue du)	D1-E1-E2
	Ruisseau (rue du)	B6
S	Schlierbach (route de)	C4-D5-D6
	Sept Clochers (rue des)	C6-C7
T	Tilleuls (rue des)	D3
V	Vieille Tour (ch. de la)	D5-E5-F5
	Vieux Moulin (rue du)	C4
	Vignoble (rue du)	E2-E3-F3
	Vosges (rue des)	D6-E6-E5

NOMENCLATURE DES BATIMENTS ET LIEUX REMARQUABLES	
1	Mairie
2	Ecole Jacques Prevert
3	Ecole Matarrelle
4	Eglise Saint-Michel
5	Presbytère
6	Cimetière Communal
7	Dépôt Communal et d'incendie
8	Salle des Fêtes
9	Vieille Tour du XIIIe Siècle

LEGENDE	
	Aire de Stationnement
	Arrêt de Bus
	Boîte aux Lettres
	Cabine Téléphonique